

Vers la Troisième Restauration ?

Jean-Marie Harribey

5 décembre 2016

<https://blogs.alternatives-economiques.fr/harribey/2016/12/05/vers-la-troisieme-restauration>

Les historiens désignent par « Restauration » la période qui s'étale de la chute de Napoléon I^{er} en avril 1814 à son retour de l'Île d'Elbe en mars 1815 (on parle de Première Restauration sous le règne de Louis XVIII), suivie de la période de la fin du Premier Empire jusqu'à la révolution des Trois Glorieuses du 29 juillet 1830 (c'est la Seconde Restauration sous les règnes de Louis XVIII revenu de sa fuite et de Charles X). Après les Trois Glorieuses, viendra la « monarchie de juillet » de 1830 à 1848 sous Louis-Philippe. Cet ensemble de périodes marque les hésitations de la société française à franchir le pas entre la monarchie et la République. Il faudra près d'un siècle après la Révolution française pour que la République et la démocratie s'imposent définitivement.

Définitivement ? Oui, sur le plan institutionnel, indéniablement. Mais qu'en est-il sur le plan des droits sociaux ? Après quarante années de politiques néolibérales instaurées pour asseoir la domination de la finance capitaliste mondiale et nous ayant menés à une crise inédite, la droite française vient de se doter d'un chef qui promet d'aller encore plus loin : deux points de plus de TVA sur les pauvres, suppression de l'ISF sur les riches, rétrécissement de la couverture santé par la Sécurité sociale, augmentation de la durée du travail, retraite à 65 ans, voire 67 ; 110 milliards de baisse de la dépense publique, 500 000 fonctionnaires en moins, etc.

Contre la Restauration, la raison

Par quel mystère la fonction publique, que chacun considère comme utile à la société (éducation, santé, justice, police, services locaux...), est-elle vilipendée et toujours promise à la restriction ? La réponse quasi unanime de gauche à droite est qu'elle est certes utile mais... improductive. Ce tour de force – ce coup de force – est avalisé par la plupart des théories économiques, orthodoxes, on s'en doute, mais aussi, plus étrangement, hétérodoxes, que rien ne semble pouvoir contester. Ce n'est pas faute de...

J'ai retrouvé quelques vieux textes publiés pendant les années 1990-2000, que j'avais synthétisés dans *La démence sénile du capital* dont voici des extraits.¹

« Pour contester le bien-fondé de ces décisions [de baisser les impôts], on peut invoquer le fait qu'il n'y a pas de prélèvements nets puisque les services publics et la protection sociale sont la contrepartie positive des impôts et cotisations sociales. On peut aussi insister sur l'aspect redistributif des prélèvements qui, quoique modeste, n'en est pas moins réel. On peut enfin faire remarquer qu'il est impossible de déterminer à l'avance si les contribuables travailleront plus pour compenser une hausse éventuelle de l'impôt ou moins pour en atténuer la charge. Mais cela ne suffit pas. Il faut porter l'argumentation contre la pensée libérale au niveau théorique, c'est-à-dire lui opposer une réfutation *logique*. À cette seule condition, la légitimité de l'intervention publique aura quelque chance d'être retrouvée. Voici une proposition pour aller dans ce sens.

Elle part du concept keynésien d'anticipation et elle suggère d'en étendre le champ d'application à toutes les activités. Il y a dans notre système économique deux catégories d'agents producteurs : les entreprises privées et la collectivité publique. Comme l'expliqua Keynes, les premières décident de produire quand elles anticipent des débouchés – la demande dite effective – pour leurs marchandises qui répondent à des besoins solvables. Elles réalisent

¹ Parmi ces textes anciens : « [Les prélèvements obligatoires sont de suppléments obligatoires](#) », *Le Monde*, 25 mars 1997 ; « [Le principe de la demande implicite](#) », *Le Monde*, 20 mars 2001 ; repris dans *La démence sénile du capital, Fragments d'économie critique*, Le Passant, 2002. Tous les textes plus récents sur le même sujet sont [ici](#).

alors des investissements et mettent en circulation des salaires. La vente sur le marché valide cette anticipation, la mévente la sanctionnerait. Quant aux administrations publiques, anticipant l'existence de besoins collectifs, elles réalisent des investissements publics et embauchent aussi. Dans ce second cas, la validation est effectuée ex ante par une décision collective et se confond avec l'anticipation. Dans les deux cas, l'injection de monnaie sous forme de salaires et investissements privés et publics lance la machine économique et elle engendre la production de biens privés marchands et de biens publics non marchands. De la même façon que les salaires versés vont ensuite être dépensés pour acheter les biens marchands, le paiement de l'impôt vient, *après* que les services collectifs sont produits, exprimer l'accord de la population pour que soient assurées l'éducation, la protection sociale, la sécurité et la justice. L'anticipation de services publics et leur production par les administrations publiques précèdent donc logiquement leur « paiement » de type collectif par les usagers.

On pourrait objecter que les impôts de l'année n servent à payer les dépenses publiques de l'année $n+1$ et ainsi de suite. Mais cet argument déplace la discussion du plan logique au plan historique et la recherche d'une chronologie débouche sur une impasse du type de la poule et l'œuf. Il convient donc d'apporter une réponse logique à un problème d'ordre logique : l'économie capitaliste étant une économie monétaire, pourrait-on effectuer des prélèvements sur une base qui n'aurait pas encore été produite et, pis, qui devrait résulter de ces prélèvements ? Puisque c'est logiquement impossible, le retournement s'impose : la production non marchande et les revenus monétaires qui y correspondent précèdent les prélèvements.

Contrairement à l'opinion dominante, les services publics ne sont donc pas fournis à partir d'un prélèvement sur quelque chose de pré-existant. Leur valeur monétaire, mais non marchande, n'est pas ponctionnée et détournée ; elle est produite. Dès lors, dire que l'investissement public évince l'investissement privé n'a pas plus de sens que dire que l'investissement de Renault évince celui de Peugeot-S.A. ou d'Aventis. Enfonçons le clou : dire que les salaires des fonctionnaires sont payés grâce à une ponction sur les revenus tirés de la seule activité privée n'a pas plus de portée que si l'on affirmait que les salaires du secteur privé sont payés grâce à une ponction sur les consommateurs, car ce serait ignorer que l'économie capitaliste est un circuit dont les deux actes fondateurs sont la décision privée d'investir pour produire des biens et services marchands et la décision publique d'investir pour produire des services non marchands. »

La raison jusqu'au cœur de l'hétérodoxie

Si la gauche politique continue à faire des bêtises et si les intellectuels de gauche continuent à en dire, la Troisième Restauration ne va pas tarder. La droite bourgeoise, catholique et réactionnaire vient de se doter d'un nouveau champion. La restauration d'un ordre ancien devient tendance. Nul ne peut douter que l'attaque contre les biens et services publics en sera le cheval de Troie. L'enjeu va même au-delà du périmètre de la fonction publique, car il concerne aussi l'espace des « biens communs » dont la préservation et l'extension supposent un cadre juridique et institutionnel, qui lui-même dépend de l'existence d'un État, et donc d'une fonction publique, garant de l'intérêt général.

En étant conscient qu'il peut apparaître comme un peu surréaliste, je laisse le lecteur découvrir le débat que j'ai depuis vingt ans avec mes collègues et amis se revendiquant du marxisme et qui continuent contre vents et marées à propager l'idée que le travail effectué dans la sphère monétaire non marchande est improductif de valeur et que son paiement est prélevé sur le fruit de l'activité marchande, et à qui j'oppose une vision se revendiquant de Marx, ce qui les fâche beaucoup, et aussi, ce qui les fâche encore plus, de Keynes. Je donne ci-après quelques liens retraçant ce débat par ordre d'ancienneté croissante.

- 2016, débat avec Michel Husson : [\[1\]](#) ;
- 2016, débat avec Christophe Darmangeat : [\[1\]](#), [\[2\]](#) ;
- 2015-2016, débat avec Michel Zerbato : [\[1\]](#), [\[2\]](#) ;
- 2013-2014, débat avec Antoine Artous : [\[1\]](#), [\[2\]](#) ;
- 2002, débat avec Patrick Dieuaide : [\[1\]](#) ;
- 2002, débat avec Jacques Bidet : [\[1\]](#).